



Commission de la Justice

Procès-verbal de la réunion du 14 juillet 2023

La réunion a eu lieu par visioconférence.

Ordre du jour :

1. **Adoption du projet de procès-verbal de la réunion jointe du 5 juillet 2023**
2. **7882A** **Projet de loi portant introduction de dispositions spécifiques pour le traitement de données personnelles dans l'application « JU-CHA » ;**
 - **Présentation et adoption d'un projet de rapport**
3. **8015** **Projet de loi portant modification :**
 - 1° du Code pénal ;**
 - 2° du Code de procédure pénale**
 - **Rapporteur : Monsieur Charles Margue**
 - **Présentation et adoption d'un projet de rapport**
4. **8134** **Projet de loi déterminant les conditions relatives au droit de grâce du Grand-Duc**
 - **Rapporteur : Monsieur Charles Margue**
 - **Présentation et adoption d'un projet de rapport**
5. **8215** **Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire**
 - **Rapporteur : Monsieur Charles Margue**
 - **Présentation et adoption d'un projet de rapport**
6. **Divers**

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Guy Arendt, M. Gilles Baum remplaçant Mme Carole Hartmann, M. François Benoy, M. Dan Biancalana, Mme Stéphanie Empain, M. Léon Gloden, Mme Cécile Hemmen, M. Charles Margue, Mme Elisabeth Margue remplaçant M. Laurent Mosar, Mme Octavie Modert, M. Gilles Roth

Mme Sam Tanson, Ministre de la Justice

Mme Catherine Dion, Mme Christine Goy, M. Laurent Thyès, du Ministère de la Justice

M. Christophe Li, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Goergen, Mme Carole Hartmann, M. Pim Knaff, M. Laurent Mosar, M. Roy Reding

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

*

Présidence : M. Charles Margue, Président de la Commission

*

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion jointe du 5 juillet 2023

Le projet de projet de procès-verbal sous rubrique recueille l'accord unanime des Députés.

*

2. 7882A Projet de loi portant introduction de dispositions spécifiques pour le traitement de données personnelles dans l'application « JU-CHA » ;

Présentation et adoption d'un projet de rapport

M. le Rapporteur présente les grandes lignes de son projet de rapport. Ledit projet de rapport ne suscite aucune observation particulière de la part des Députés.

Vote

Le projet de rapport est adopté avec les voix des Députés des groupes politiques déi gréng, DP et LSAP. Le groupe politique CSV s'abstient.

Temps de parole

Pour les débats en séance plénière de la Chambre des Députés, il est proposé de recourir au modèle 1.

*

3. 8015 Projet de loi portant modification : 1° du Code pénal ; 2° du Code de procédure pénale

Présentation et adoption d'un projet de rapport

M. le Rapporteur présente les grandes lignes de son projet de rapport. Ledit projet de rapport ne suscite aucune observation particulière de la part des Députés.

Vote

Le projet de rapport recueille l'accord unanime des membres de la Commission de la Justice.

Temps de parole

Pour les débats en séance plénière de la Chambre des Députés, il est proposé de recourir au modèle de base.

*

4. 8134 Projet de loi déterminant les conditions relatives au droit de grâce du Grand-Duc

Présentation et adoption d'un projet de rapport

M. le Rapporteur présente les grandes lignes de son projet de rapport. Ledit projet de rapport ne suscite aucune observation particulière de la part des Députés.

Vote

Le projet de rapport recueille l'accord unanime des membres de la Commission de la Justice.

Temps de parole

Pour les débats en séance plénière de la Chambre des Députés, il est proposé de recourir au modèle de base.

*

5. 8215 Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire

Présentation et adoption d'un projet de rapport

M. le Rapporteur présente les grandes lignes de son projet de rapport. Ledit projet de rapport ne suscite aucune observation particulière de la part des Députés.

Vote

Le projet de rapport recueille l'accord unanime des membres de la Commission de la Justice.

Temps de parole

Pour les débats en séance plénière de la Chambre des Députés, il est proposé de recourir au modèle de base, sans qu'un débat s'impose.

*

6. Divers

Aucun point divers n'est soulevé.

*

Procès-verbal approuvé et certifié exact